

DES GESTION DE PATRIMOINE - CLERMONT FERRAND
CERTIFICAT DE MAJEURE FISCALE
DIPLOME DROIT NOTARIAL DES AFFAIRES - PANTHEON-ASSAS

notaire liquidateur

NOTAIRES ASSOCIÉS

Successeurs de

BLOIS CEDEX

Standard
Comptabilité
Négociation :
E.mail :
Fax

Monsieur le Président
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
Place de la République
41000 BLOIS

Blois, le 27 décembre 2007

Pour cette affaire demandez

Me

notaire liquidateur

Réf. à rappeler :

SSION S

V/Référence :

JUGEMENT CIVIL DE DROIT COMMUN

TGI DE BLOIS

AUDIENCE DU 15 MAI 2003

RG : 01/01044

N° 03/00388

COPIE

LR + AR

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli :

- copie authentique de l'état des opérations de **compte, liquidation et partage des successions réunies** de M. et Mme S, ainsi que du procès-verbal de difficultés, en date du 19 décembre 2007.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

la mission du notaire était précisée dans le jugement : "opérations de compte liquidation et partage des successions et communauté des parents S".

Dans toutes ses correspondances pendant 3 ans le notaire a écrit "successions" seulement, malgré les rappels constants de A S.

Cette "erreur" répétée a permis au notaire d'occulter, dans la donation de 1988, le compte bancaire de 500 000 € qui aurait dû être liquidé au 2e décès en 1995.

Ceci, pour masquer l'essentiel du litige et tous les faux commis par les professionnels précédents, comme la banque et le notaire d'origine de 1988 à 1995, puis les consorts S en 1996, puis l'expert judiciaire en 2000, puis le juge de la mise en état du TGI de Blois en 2001, puis le juge du fond au TGI de Blois en 2003.

Ceci de façon totalement incohérente, après avoir d'abord justifié son refus de liquidation de cette donation par sa volonté, contraire au jugement et à la loi, de faire un projet d'acte de partage unique pour les successions, puis en partageant ce compte, en dehors de son acte, alors que la maison, appartenant à la même donation, figure dans son acte (et n'a pas encore été partagée 5 ans après sa liquidation)

COPIE

En provenance de :

~~Monsieur le Président
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
Place de la République
41000 Blois~~

SGR2 VS - PTC 18 - 20102314101 - 0907

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION



Numéro de l'envoi : 2C 014 011 7581 6



Mign S
le
notaire

Renvoyer à l'adresse
ci-dessous :



notaire liquidateur

Présentation le :

Distribution le :

Signature du destinataire ou du mandataire
(Précisez nom et prénom)

[Signature]

41000 BLOIS

RCS PARIS 356 000 000
LA POSTE AGRÉMENT N° C606